

municipalités. En matière d'administration régionale, le Conseil a suggéré que seule une intervention énergique des gouvernements provinciaux pourra réussir à surmonter l'attachement traditionnel des localités à une fragmentation des fonctions.

Finances municipales.—Plusieurs municipalités canadiennes se trouvent dans une situation difficile, où les sources de revenu qui leur ont été dévolues,—dont la principale est la taxe foncière,—sont bien en deçà des besoins. De 1953 à 1963, le revenu provenant de l'impôt foncier a augmenté à une fois et demie l'allure du revenu personnel. Cette nécessité où les municipalités se trouvent chaque année de décider s'il y a lieu de relever soit l'évaluation, soit le taux de l'impôt, a des avantages marqués des points de vue du contrôle des dépenses et des intérêts du contribuable, mais, de l'avis du Conseil, elle peut aussi aboutir à une discrimination systématique contre certains services municipaux quelle que puisse être leur importance pour la croissance de l'économie et le bien-être de la population. En l'absence de mesures permettant de remédier à la situation, elle va s'aggraver d'ici 1980.

Voici un passage d'une déclaration du Conseil:

« . . . dans les grandes villes canadiennes, l'écart s'élargit constamment entre les responsabilités et les recettes. Ce problème a maintenant atteint une envergure nationale, de sorte que la nécessité s'impose soit de confier une partie plus considérable des responsabilités et des dépenses connexes à des échelons supérieurs de gouvernement, soit d'élargir et de renforcer les sources de revenu des gouvernements locaux, de façon que les recettes correspondent mieux aux avantages et aux charges d'une société de plus en plus complexe et urbanisée. Dans l'un ou l'autre cas, la chose ne peut se faire que dans le cadre d'une vaste planification fiscale englobant tous les niveaux de gouvernement. »

Sous-section 2.—L'Office d'expansion économique de la région atlantique

Par les années passées, la nature et l'ampleur des problèmes économiques de la région atlantique ont fait l'objet de nombreuses études et de fréquents exposés auprès des autorités fédérales et des commissions royales. Tous indiquent que, par rapport au reste du Canada, l'économie des provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, et Terre-Neuve) s'est caractérisée par des niveaux nettement inférieurs du revenu par habitant, de l'utilisation de la main-d'œuvre, de la productivité par ouvrier, des investissements et des services publics. Le gouvernement fédéral s'est intéressé activement et de façons diverses à ces problèmes, et entre autres en décembre 1962, il a fait adopter une loi par le Parlement créant l'Office d'expansion économique de la région atlantique (S.C. 1962-1963, chap. 10). La loi a été modifiée en 1963 (S.C. 1963, chap. 5) et en 1966 (S.C. 1966-1967, chap. 31). La première modification a créé un Fonds de 100 millions de dollars pour l'expansion économique de la région atlantique, et la seconde a porté ce chiffre à 150 millions. Outre ce Fonds, l'Office a reçu 55 millions de dollars (30 millions en 1965 et 25 millions en 1967) sous forme de crédits parlementaires spéciaux pour aider les quatre provinces à financer l'amélioration des grandes routes sur une base de frais partagés.

Les fonctions de l'Office sont de deux ordres: entreprendre des programmes et des projets visant à stimuler la croissance économique de la région, et préparer un plan de développement pour la région après consultation du Conseil économique du Canada. L'organisation des effectifs de l'Office, dont le siège est à Ottawa et qui, au 31 mars 1967, comptait 27 professionnels et 29 fonctionnaires de soutien, donne une bonne image de ces fonctions. L'Office se répartit en une Division des programmes et une Division de la planification, sous les ordres d'un administrateur en chef. L'Office comprend 11 membres résidents dans la région atlantique, dont trois proviennent de chacune des grandes provinces et deux de l'Île-du-Prince-Édouard. Les membres de l'Office, y compris le président, travaillent sans rémunération. L'Office se réunit tous les deux ou trois mois dans un centre de la région, et une fois par an à Ottawa.

Parmi les facteurs manifestement responsables du retard continu de la croissance économique de cette région, il y a l'insuffisance de l'infrastructure, c'est-à-dire des services fondamentaux qui constituent la base de toute économie moderne. En conséquence, au